

**"Pour le repos éternel des Néchamot, les âmes de nos défunts"**

# EXHUMATIONS ADMINISTRATIVES et TRANSFERTS DE SÉPULTURES

**Du cimetière de Valenton (94)**



**au cimetière de Metz (57)**



- ✧ *Ce qu'il faut savoir des concessions funéraires*
- ✧ *Ce qu'il faut comprendre de la problématique actuelle*
- ✧ *La solution ponctuelle apportée par la Communauté Juive de Créteil et le Consistoire Israélite de la Moselle*
- ✧ *Les propositions d'amélioration du dispositif*

➤ *Prenez votre part de cette mitsva communautaire par un don*

*Nous avons, chacun de nous, la possibilité et le devoir de nous associer à cette action, unique en France. L'action de la Communauté, c'est par vous, et pour vous.*

*Le Président de la Communauté Juive de Créteil  
Albert ELHARRAR*

## SÉPULTURES EN DESHÉRENCE DU CIMETIÈRE DE VALENTON

En 2012, M. Albert Elharrar, Président de la communauté juive de Créteil, est contacté par M. Roffé, directeur technique de la Ville de Créteil, qui lui transmet une liste de sépultures arrivées à échéance.

A la demande de la Communauté, les exhumations sont suspendues dans l'espoir d'identifier les ayants-droits pour le renouvellement des concessions, en vain.

En Janvier 2019, Madame Rebelo-Rateau, responsable administrative du cimetière de Valenton, alerte M. Elharrar sur le problème posé par ces mêmes sépultures qui devraient être exhumées dans les plus brefs délais, une trentaine de concessions étant concernées.



OSSUAIRE DE VALENTON

Des recherches sont entreprises pour identifier les ayants-droits ; une dizaine de familles ont été identifiées, dans l'incapacité de financer un renouvellement de concession. M. Elharrar informe de la situation M. Joël Mergui, Président des Consistoires ; le Président de la Communauté de Créteil est mandaté officiellement pour conduire cette délicate opération.

En mars 2019, une rencontre avec les services du cimetière de Valenton permet de surseoir à l'exhumation des sépultures. Pour cela, différentes solutions sont envisagées et plusieurs devis sont alors établis :

- la réfection des semelles et pierres tombales
- le renouvellement des concessions pour 30 ans
- le renouvellement des concessions pour 50 ans.



☆ *La solution ponctuelle apportée par la Communauté juive de Créteil  
et le Consistoire Israélite de la Moselle*

## LES ACTIONS ENTREPRISES

Ces propositions étant d'un coût élevé, M. Elharrar sollicite l'autorisation de transférer l'ensemble des sépultures en déshérence vers un autre cimetière en Moselle, en garantissant une parfaite traçabilité de cette opération.

L'autorisation des transferts des sépultures en déshérence est confirmée par un courrier de M. Jean-Marie Bretillon le 9 octobre 2019, faisant suite à la réunion du Conseil d'Administration du Cimetière de Valenton en juin 2019.

M. Elharrar et le Grand Rabbin Sénior, rencontrent M. Bretillon, Président du Syndicat Intercommunal du cimetière de Valenton pour le remercier de son aide dans l'aboutissement de ce dossier sensible.

A cette occasion, M. le Grand Rabbin explique l'importance des rites funéraires dans le Judaïsme et le très grand respect accordé aux dépouilles des défunts. Ainsi a été trouvée une solution qui concilie à la fois les exigences de la loi pour permettre l'exhumation des sépultures, et le strict respect de la Halakha (Loi Juive).

Le choix du lieu de l'inhumation se porte sur le cimetière de Metz, régi par les lois concordataires. Un accord est alors établi avec le Consistoire Israélite de Moselle, et la Communauté Juive de Metz, représentée par son Président M. Philippe Wolff, et le Vice-président du Consistoire M. Henry Schumann.

Un appel d'offres à prestations est lancé auprès de diverses entreprises de Pompes Funèbres pour mener les actions. L'association Hevra Kadicha, Opérateur funéraire habilité par la Préfecture de Paris et la société Sportès sont désignés pour réaliser les travaux d'exhumation. Dès octobre 2019, un planning est établi et le cimetière de Valenton met à disposition une équipe de fossoyeurs afin de faciliter le travail des équipes d'exhumation de la communauté.



Cette opération est menée sous le contrôle du **Rav Eckstein**, spécialiste mondialement reconnu dans ce domaine, qui se rend à deux reprises sur le terrain pour s'assurer que ces opérations délicates soient réalisées dans le strict respect de la Halakha.

A ce stade, les travaux d'exhumation sont terminés et nous devons procéder au transfert des sépultures vers le cimetière de Metz pour leur assurer un Repos Eternel dans la dignité.



**Les sépultures qui ont été exhumées fin octobre 2019 ont été entreposées dans l'ossuaire appartenant au SICCV de Valenton, réservé à la communauté juive.**

## CÉRÉMONIE AU CIMETIÈRE DE METZ - rue des 2 cimetières

Le **MERCREDI 3 JUIN 2020**, un grand jour où ces sépultures ont été conduites au cimetière de Metz pour être re-inhumées, pour un repos éternel.

